REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL
Métropole Rouen Normandie

Plan de zonage
PUBLICITE ET PRE-ENSEIGNES

Approbation : 15 avril 2024

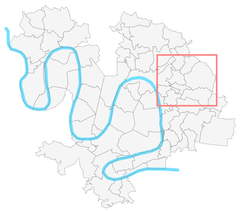

Plan n° 12

Echelle : 1:10 000

- Limite d'agglomération
- ZP1 : Agglomérations du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- ZP2 : Bords de Seine
- ZP3 : Espaces urbains mixtes
- ZP4 : Axes structurants
- ZP5 : Zones d'activités économiques et commerciales majeures
- Limite communale
- Parcelle cadastrale
- Emprise bâtie

Pour disposer d'une vision complète des règles s'appliquant à un lieu donné, il est également nécessaire de se référer à la carte "Trame Paysage et Patrimoine" du volet Publicité et Préenseignes.

BOIS-GUILLAUME
BIHOREL
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
DARNETAL
SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS
BONSECOURS
LE MESNIL-ESNARD
SAINT-AUBIN-EPINAY
AMFREVILLE-LA-MIVOIE

Sources : Métropole Rouen Normandie / Origine Cadastre 2023. ©Droits de l'Etat réservés / IGN - Paris - 2022. BD TOPO®